



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** Etat de Vaud

Présence du loup sur le territoire cantonal

### **L'Etat de Vaud renforce son dispositif d'accompagnement et de soutien aux éleveurs de bétail**

**Le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) a adopté de nouvelles mesures en faveur des éleveurs de bétail confrontés à la présence du loup sur le territoire vaudois. Décidées en accord avec les acteurs concernés, elles doivent permettre la cohabitation entre les activités humaines et les grands prédateurs. Une partie d'entre-elles seront mises en œuvre dès ce printemps à des fins de prévention.**

Parmi les mesures décidées, une analyse sera menée, en collaboration avec Proconseils et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), pour déterminer la vulnérabilité des alpages du Jura vaudois face au loup. Le diagnostic établi permettra ensuite la mise en place de mesures de protection au cas par cas pour la prochaine saison d'estivage.

Le conseil aux éleveurs constitue par ailleurs une part importante de cette série de mesures. Ainsi, le mandat confié à Proconseils pour la protection des troupeaux sera renforcé dans son rôle de prévention, tout comme celui attribué à la Fondation Jean-Marc Landry pour l'accompagnement des éleveurs et le suivi du comportement des loups vis-à-vis du bétail et des mesures de protection. Des discussions sont également en cours avec l'Office fédéral de l'environnement pour la prise en charge financière de l'installation de clôtures destinées à protéger les bovins.

L'engagement d'aides-bergers pour effectuer des travaux supplémentaires liés à la protection des troupeaux de bovins et d'ovins et leur encadrement par AGRIDEA, l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, notamment dans le cadre du service civil ou de la réinsertion sociale, figure aussi parmi les mesures décidées par le DES. Un groupe de travail sera également mis sur pied pour étudier la question des chiens de protection.

En parallèle, la population de loups va continuer à faire l'objet d'un suivi en collaboration avec la Fondation KORA, le Laboratoire de Biologie de Conservation UNIL ainsi qu'avec les autorités françaises pour le Jura vaudois.

Discutées avec les éleveurs, ces mesures, prises en charge financièrement par le Canton, viennent s'ajouter à d'autres démarches déjà engagées par le DES, notamment l'installation à titre d'essai d'une clôture de sécurité ou de tirs d'effarouchement. Elles visent à permettre la cohabitation entre l'humain, les grands prédateurs et les animaux de rente. Les dommages causés par les grands carnivores continueront par ailleurs à être indemnisés par la Confédération et le Canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mars 2021

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Frédéric Hofmann, chef de la section chasse, pêche et espèces, Direction générale de l'environnement